Accord de libre-échange Canada-Israël Ce qu'il signifie pour l'agriculture et l'agroalimentaire

Aperçu

L'Accord de libre-échange (ALE) Canada-Israël, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1997, améliorera l'accès aux marchés des produits agroalimentaires dont l'exportation intéresse les deux pays et éliminera les tarifs sur la plupart des produits industriels. Il rétablira la compétitivité du Canada sur le marché israélien, où les États-Unis et l'Union européenne jouissent d'un accès préférentiel à la faveur d'ententes bilatérales négociées.

L'ALE Canada-Israël porte sur environ 80 % du commerce bilatéral des produits agroalimentaires. Le commerce agroalimentaire total entre Israël et le Canada s'est chiffré à 17,1 millions de dollars en 1995. Les principales exportations agricoles du Canada vers Israël ont été les lentilles et d'autres légumineuses à graines (2,3 millions de dollars), tandis que les principales exportations d'Israël vers le Canada ont été des légumes et des fruits (6,9 millions de dollars).

Pour le secteur agroalimentaire canadien, les plus grands avantages à court terme consisteront à accroître les débouchés pour le blé, les légumineuses à graines, les céréales secondaires et l'huile de canola. L'ALE Canada-Israël prévoit de nouvelles négociations dans deux ans afin de pousser plus loin la libéralisation du commerce. Ainsi, il sera possible d'élargir la portée de l'Accord et de chercher des débouchés à plus long terme pour les produits agroalimentaires canadiens. Dès le début des négociations, le Canada et Israël ont convenu d'exclure les secteurs régulés par l'offre et mutuellement sensibles que sont la laiterie, la volaille et les oeufs.

Dans la plupart des autres domaines, comme les barrières sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques et les droits de propriété intellectuelle, les parties ont convenu que les accords conclus sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce régiraient leurs droits et leurs obligations.

Céréales

En Israël, la demande en céréales importées n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie. Les États-Unis ont été jusqu'ici son premier fournisseur. L'ALE Canada-Israël donne au Canada la chance de s'implanter sur ce marché croissant et la possibilité de l'approvisionner de façon cohérente et régulière. Israel établira, pour le Canada, des contingents tarifaires annuels en franchise de 150 000 tonnes de blé et de 200 000 tonnes de céréales secondaires (seigle, orge, avoine et maïs), niveaux fixés au-dessus des volumes antérieurs d'exportation vers Israël. Les importations de blé non fourrager sont assujetties aux exigences d'achat national en Israël. Les exportations canadiennes de malt et de farine de blé profiteront également des contingents tarifaires en franchise. Les contingents annuels se situent à 10 000 tonnes pour la farine de blé et à 9 000 tonnes pour le malt.

Oléagineux

Le Canada s'est assuré un accès en franchise pour les graines de canola, ce qui le met en meilleure position pour concurrencer l'Union européenne et les États-Unis sur ce marché. Les droits de douane sur l'huile de canola canadienne seront frappés d'un tarif de 13 %, au pair avec l'accès pour l'huile de soja. L'industrie israélienne de la trituration des oléagineux dépend largement de l'importation, surtout du soja en provenance des États-Unis qui est broyé pour être transformé en tourteaux. Israël produit des oléagineux (graine de coton, arachide et tournesol), essentiellement pour en faire de la pâture ou des confiseries.

Cultures spéciales

Les légumineuses à graines bénéficieront d'un contingent tarifaire en franchise de 10 000 tonnes. Les exportations canadiennes de légumineuses à graines vers Israël ont atteint 2,3 millions de dollars en 1995. L'industrie laitière très intensive de ce pays offre au Canada des débouchés pour la farine et les granules de luzerne dont l'accès en franchise est maintenant garanti. En outre, les exportations de graines à canaris, qui ont affiché des gains importants au cours des dernières années, profiteront d'un